



CONFÉDÉRATION SUISSE
INSTITUT FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

(11) **CH** **701 705 A2**

(51) Int. Cl.: **A47B** **91/00** (2006.01)

Demande de brevet pour la Suisse et le Liechtenstein

Traité sur les brevets, du 22 décembre 1978, entre la Suisse et le Liechtenstein

(12) **DEMANDE DE BREVET**

(21) Numéro de la demande: 01340/09

(71) Requéant:
Jean Glassey, La Forge
1996 Basse-Nendaz (CH)

(22) Date de dépôt: 28.08.2009

(43) Demande publiée: 28.02.2011

(72) Inventeur(s):
Jean Glassey, 1996 Basse-Nendaz (CH)

(54) **Système antibancal.**

(57) Cette invention a pour but de résoudre le problème des tables, meubles, bancs ou tout autre objet, posé sur un sol mal aplani qui génère une instabilité désagréable, lorsqu'il s'agit, par exemple, d'une table. Le principe de cette invention se caractérise par le fait qu'une table munie de celle-ci, posée sur un sol inégal, ou mal aplani, devient parfaitement stable de façon automatique, et ne nécessite aucune autre action que de la positionner à l'emplacement choisi. Cette invention peut-être fabriquée avec différents matériaux et permet une grande variété de modèles.

CH 701 705 A2

Description

[0001] Le système est constitué de deux éléments principaux.

[0002] Un boîtier (4) à encastrer ou à appliquer sous le pied de la table, à l'intérieur de ce boîtier (4) on trouve la pièce mobile (5) laquelle par ces deux extrémités inférieures sort du boîtier (4) pour prendre appui sur le sol, la partie supérieure de la pièce mobile (5) présente aux extrémités supérieures un arrondi ou un biais qui permet à la pièce mobile (5) de s'incliner par rapport au boîtier (4) pour prendre appui sur le sol et au pied de la table par l'intermédiaire du boîtier (4) d'être en appui parfait sur la pièce mobile (5) ce qui confère une stabilité parfaite à la table.

Revendications

1. Son principe se caractérise dans ce qu'une table est composée de piétement, avec deux ou plusieurs appuis au sol, et qu'un appui doit-être équipé de l'invention.
2. Un pied est fixe par rapport au plateau de la table. Le second pied est fixe dans sa partie supérieure par rapport au plateau de la table, sa partie inférieure tout en restant solidaire avec la partie supérieure est mobile, ce qui permet au pied, par sa partie mobile, d'être en contact parfait avec le sol. Ainsi, par le simple fait que la partie supérieure fixe du pied prend appui sur la partie inférieure mobile qui elle épouse parfaitement l'inégalité du sol rend l'ensemble de la table parfaitement stable et évite ainsi d'être bancal.

